

COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER **DECISION 2025-26 DU MAIRE**

Objet: TRAVAUX TOITURE BISTR'AUX LIVRES

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITINE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-

Arrondissement LE HAVRE

Considérant la nécessité de réaliser de réfection de la toiture du bâtiment « Le Bistr'aux livres »

Canton de BOLBEC

Considérant le devis de l'entreprise « MARETTE » pour un montant total de 3 593.18€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1er : Accord sur le devis de l'entreprise « MARETTE » pour un montant total de 2 994.32€ HT soit 3 593.18€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 07 Novembre 2025

Le Maire Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217600907-20251107-202526-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2025

Publication: 10/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



